

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2017

CHAPITRE 41

**MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	9
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	10
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017	12
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	13
2.1.	PROGRAMME 541: PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE	14
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	15
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	16
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	16
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	19
2.2.	PROGRAMME 542: AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL	26
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	27
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	28
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	28
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	32
2.3.	PROGRAMME 543: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	44
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	45
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	46
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017	47
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017	52
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	77

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	78
3.2.	LEÇONS APPRISES	79
3.3.	PERSPECTIVES	79

NOTE EXPLICATIVE

Le budget programme institutionnalisé au 1^{er} janvier 2009 dans l'Administration Publique Camerounaise est rentrée dans sa cinquième année de mise en œuvre au cours de l'exercice 2017. Le bilan effectué pour le tout premier triennat 2013-2015, ainsi que les résultats obtenus lors des deux premières années du triennat en cours, a laissé entrevoir une pratique de gestion budgétaire par la performance qui prend corps dans les Ministères sectoriels.

Toutefois l'un des défis majeurs relevé dans ce bilan a trait à la stabilisation des cadres logiques des programmes. Le Comité Interministériel d'Examen des Programmes (CIEP) a, à ce sujet, recommandé la stabilisation de ceux-ci notamment des années, des valeurs de références et des cibles des indicateurs des programmes et actions, à l'effet de garantir une meilleure évaluation de la performance au terme du cycle triennal.

Dans cette optique, le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale a défini en 2017, son cadre logique constitué de trois programmes dont deux opérationnels et un support. Au terme des douze (12) mois d'exécution de ces programmes inscrits dans la loi de finances de l'exercice 2017, le présent RAP - 2017, rend compte de la mise en œuvre desdits programmes en présentant :

- Le contexte de mise en œuvre des programmes ;
- L'état de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2017 ;
- Le bilan stratégique et les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

La vision du Chef de l'Etat adoptée en 2009 est de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), première phase de cette vision pour la période allant de 2010 à 2020, met notamment l'accent sur le Sous-Secteur Travail et Sécurité Sociale à travers un certain nombre d'axes d'interventions.

Ainsi, trois axes stratégiques interpellent le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MINTSS) à savoir : (i) l'amélioration du système existant et l'extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel non couverts ; (ii) le renforcement de la fonction protection du travail ; (iii) l'amélioration de la gouvernance du sous-secteur.

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Au regard des orientations contenues dans la vision nationale à long terme 2035, des objectifs assignés au secteur des services, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale s'est fixé pour objectif de **promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous, et de généraliser le travail décent dans tous les secteurs d'activités.**

Ø **Promouvoir une sécurité sociale de qualité pour tous :**

L'objectif national d'amélioration de la protection sociale et de la sécurité sociales interpelle le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale sur la nécessité de résoudre le problème de l'insuffisance de la couverture en matière de sécurité sociale résultant de l'inadéquation du système actuel et de l'absence d'une stratégie de sécurité sociale globale.

En effet, le système actuel de sécurité sociale semble être arrivé à épuisement de potentiel, à la fois par rapport à sa configuration et sa gestion. Sur le premier point, les branches couvertes n'intègrent pas toutes les branches de la convention 102, en particulier l'assurance maladie et l'assurance chômage, ni toutes les couches de la population. De plus, les niveaux et modalités des prestations, dans le public comme dans le privé, restent insatisfaisants.

Conscient de ce fait, le Gouvernement entend mettre en place une stratégie de promotion de la sécurité sociale visant non seulement à couvrir et à améliorer le nombre, le niveau et la gestion des prestations servies, mais aussi à étendre la couverture à toutes les autres catégories socioéconomiques encore en marge du système. Pour ce faire, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale procédera par :

- ***l'amélioration du système existant ; et***
- ***l'extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel.***

L'amélioration du système existant

Cette action va consister en l'amélioration de la gestion des régimes existants et la réduction des disparités dans les modes de gestion.

- ***L'amélioration de la gestion des régimes existants*** se fera par :

L'amélioration de la qualité des prestations servies caractérisée par : (i) l'amélioration de la

qualité des prestations liées aux maladies professionnelles et aux accidents du travail (ii) l'amélioration de la qualité des prestations vieillesse, survivants et invalidité; (iii) l'amélioration des prestations familiales et de maternité (iv) le lancement régulier des études actuarielles, financières et techniques; (vi) la mobilisation des ressources.

- *L'amélioration du système de gestion des régimes* par : (i) l'intensification de la formation en vue du renforcement et/ou du développement des capacités des personnes en charge de la gestion des régimes ; (ii) la recherche de l'adéquation dans l'affectation des ressources humaines; (iii) l'amélioration du mécanisme de contrôle de gestion des régimes; (vi) le renforcement du système d'information.

- **La réduction des disparités dans les modes de gestion des régimes** par :(i) l'harmonisation des prestations dans les deux régimes (ii) l'harmonisation des modes de calcul des prestations; (iii) l'harmonisation des âges de départ à la retraite dans le régime de la Fonction Publique.

L'extension de la couverture sociale vers les champs personnel et matériel

Il s'agit ici d'œuvrer à l'amélioration de la couverture aussi bien dans le champ personnel que matériel.

L'amélioration de la couverture en matière du champ personnel consistera à garantir l'accès à la sécurité sociale à la majeure partie des Camerounais (plus de 80%). Elle se fera par : (i) l'amélioration de la qualité des emplois (ii) l'allègement des systèmes de couverture sociale; (iii) la stabilisation des revenus des populations concernées (iv) l'établissement de manière claire du mécanisme de recouvrement; (vi) la structuration des secteurs informel, agricole et de la population paysanne ; (vii) l'amélioration du cadre juridique.

Par ailleurs, pour revêtir réellement le statut de sécurité sociale, le système camerounais de protection sociale doit être élargi sur le champ matériel et personnel.

Sur le plan matériel, les branches couvertes doivent être étendues avec la création des branches d'assurance maladie de base et de la branche chômage et à l'amélioration du cadre juridique pour l'accroissement des assurances complémentaires.

Par rapport à la branche d'assurance maladie de base, sa mise en place sera effective par : (i) l'élaboration d'un cadre juridique adéquat ; (ii) la gestion flexible et peu complexe qui permette de prendre en charge diverses maladies ; (iii) la réduction des coûts de la branche par l'amélioration des revenus des populations et la subvention des soins de santé ; (iv) l'offre des soins adéquate.

Quant à la branche d'assurance chômage, elle sera mise progressivement en œuvre à travers: (i) l'élaboration d'un cadre législatif et institutionnel adéquat ; (ii) le lancement des études sur la branche chômage et leur mise à jour régulière.

Sur le plan personnel, la protection sociale sera étendue aux catégories socioéconomiques encore en marge du système, en l'occurrence : (i) les opérateurs de l'économie informelle ; (ii) les populations rurales ; (iii) les professions libérales (iv) les commerçants ; (vi) les travailleurs indépendants non-salariés et non actifs ; (vii) les chômeurs ; et (viii) et les indigents, à travers la mise en place d'un cadre législatif favorable à la création des mutuelles ou coopérative de

sécurité sociales.

Ø Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités

En plus de l'amélioration de la protection sociale et de la sécurité sociale, les orientations politiques du Gouvernement assignent au secteur des services sociaux la création d'emplois décents. La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale est non seulement de préserver ces postes de travail par la mise en place des mécanismes qui limitent les pertes d'emplois, mais aussi de veiller sur la qualité du travail.

En tant que porteur d'obligations, dans le contexte de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi, qui prévoit la création d'emplois décents, le sous-secteur Travail et Sécurité Sociale doit veiller à la promotion de cette dimension mondiale qui vise (i) les principes et droits fondamentaux au travail et les normes internationales du travail; (ii) les possibilités d'emploi et de rémunération; (iii) la protection sociale du travailleur ; (iv) le dialogue social et le tripartisme.

Ces principes visent aussi la prise en compte de la dimension genre dans le travail, c'est-à-dire la défense des intérêts des travailleurs vulnérables tels que les travailleurs ayant un handicap de tout genre, les travailleurs vivant avec le VIH et Sida (TVVS), les femmes et les enfants, et cela sans distinction du type d'économie (formelle ou informelle), ni du type d'emploi, ni du lieu de travail. La création d'emplois décents prescrite par le DSCE commande que soit mise en place une stratégie de lutte contre toutes les formes de vulnérabilité et de protection des postes de travail.

L'atteinte de l'objectif de généralisation du travail décent dans tous les secteurs d'activité passera par le renforcement de la fonction protection du travail. Ce renforcement devrait aller vers trois principales directions : l'amélioration du cadre institutionnel et juridique, l'amélioration du climat social et le renforcement du système de protection du travailleur contre les risques professionnels.

L'amélioration du cadre institutionnel et juridique par :

- l'élaboration d'une politique nationale du travail efficace ;
- l'application suffisante des normes liées aux conditions de travail à travers entre autres le respect des droits des travailleurs et le contrôle suffisant de l'application de la réglementation ;
- la redynamisation de l'Inspection du Travail ;
- l'adaptation de la législation du travail au contexte économique et social.

L'amélioration du climat social à travers des relations professionnelles sereines sous tendues par :

- des mouvements syndicaux et organisations patronales forts avec des actions comme la représentativité syndicale adéquate par rapport aux normes internationales et le respect de la pratique syndicale ;
- la promotion suffisante du dialogue social concrétisée par : (i) le respect du quota des organisations syndicales au sein des organes consultatifs ; (ii) l'efficacité d'un mécanisme de

promotion du dialogue social ; (iii) la forte sensibilisation des travailleurs et employeurs sur l'importance du rôle du délégué du personnel ;

- une forte structuration du secteur informel et du secteur agricole.

Le renforcement de la protection du travailleur par: la mise en adéquation du cadre normatif du travail pour la sécurité juridique du milieu du travail qui se fera par : (i) la mise en place d'un dispositif solide de promotion des principes de santé et sécurité au travail ; (ii) les structures techniques d'évaluation des conditions de travail ; (iii) le contrôle suffisant de l'application des lois et des règlements par les inspecteurs et contrôleurs ; (iv) l'adéquation de la législation et réglementation appliquées (v) l'acquisition des moyens logistiques suffisants; (vi) la mise en place d'un centre de documentation.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Aux termes des dispositions du décret n°2012/558 du 26 novembre 2012 portant organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale et du décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique et des programmes du Gouvernement dans les domaines des relations professionnelles, du statut des travailleurs et de la sécurité sociale.

A ce titre, il est responsable : (i) du contrôle de l'application du Code du Travail et des conventions internationales, ratifiées par le Cameroun, ayant trait au travail ; (ii) de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de prévoyance et de sécurité sociales ; (iii) de la liaison entre le Gouvernement et les organisations syndicales et patronales ; (iv) de la liaison avec les institutions du système des Nations Unies et de l'Union Africaine spécialisées dans le domaine du Travail en relation avec le Ministère des Relations Extérieures ; (v) de la liaison entre le Gouvernement et l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les organismes internationaux relevant de son secteur de compétence en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures.

Il assure la tutelle de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et des organismes publics ou parapublics relevant de son secteur.

S'agissant des fonctions, Le Décret N°2003/011/PM du 09 janvier 2003 portant nomenclature budgétaire assigne à ce sous-secteur deux fonctions principales à savoir 7.5. Protection du travail et 7.6. Prévoyance sociale (sécurité sociale).

La fonction principale « Protection du Travail » comprend trois fonctions secondaires attribuées à ce sous-secteur, à savoir :

7.5.1. Administration du travail ;

7.5.2. Inspection du travail ;

7.5.3. Activités syndicales.

Quant à la fonction principale « Administration de la prévoyance sociale », elle comprend également trois fonctions secondaires :

7.6.1. Prévoyance maladie et accident ;

7.6.2. Prévoyance retraite ;

7.6.3. Prévoyance chômage.

Ainsi, la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale ces trois (03) dernières années en rapport avec l'objectif stratégique du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale s'est articulée autour des programmes ci-après : (i) Promotion de la Sécurité Sociale pour le plus Grand Nombre ; (ii) Amélioration de la Protection du Travail ; (iii) Gouvernance et Appui Institutionnel du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Les trois (3) programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ont été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivant :

1. L'actualisation du cadre normatif en matière de travail et de sécurité sociale en vue de l'adapter aux réalités du monde du travail actuel. Sur le plan réglementaire, le décret n°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs qui a porté ce montant de 1800 F à 2800 F CFA et le décret n°2016/072 du 15 février 2016 fixant le taux des cotisations sociales en faisant déplacer le plafonnement des cotisations sociales de 300 mille à 750 mille FCFA, et le taux de cotisation en matière des PVID, de 4,2% à 8,4%, ont été pris par le Chef de l'Etat. Au plan légal, les travaux visant à réviser le code du travail et la loi-cadre relative à la réforme de la sécurité sociale sont en cours ;

2. Le renforcement des mécanismes de promotion des principes de santé et sécurité en milieu de travail : la santé et la sécurité au travail ne sauraient continuer à être un thème marginal dans la réflexion sur le développement. On estime que le fardeau économique des mauvaises pratiques de sécurité au travail représente, tous les ans, 4% du produit intérieur brut. Si l'on s'en tient aux chiffres publiés par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), la déclaration des maladies professionnelles et des accidents du travail reste encore en deçà des attentes. C'est dire si les données relatives aux risques professionnels nous échappent. Cette situation est due en grande partie aux acteurs du milieu du travail que sont : les travailleurs eux-mêmes, les employeurs, les médecins des entreprises et bien d'autres acteurs, qui semblent avoir tous pour dénominateurs communs la méconnaissance de ce qu'il y'a à faire en la matière. Susciter une prise de conscience chez les acteurs du monde du travail dans le but d'améliorer le taux de déclaration des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles) et permettre à l'administration publique d'avoir une meilleure maîtrise de ces risques et d'infléchir leur impact sur l'économie et la société, s'avère opportun. D'où le renforcement du dispositif de création, de renouvellement, d'installation et d'évaluation des Comités d'Hygiène et de Sécurité au travail par une Inspection du travail outillés et capacité.

3. L'amélioration de la protection sociale des populations à travers notamment le renforcement des régimes contributifs d'assurance sociale. Les données indiquent qu'au Cameroun, le taux annuel de couverture sociale est en hausse depuis 2009 où il est passé de 10,1 % pour atteindre 13,9% en 2016. Ce chiffre est proche de celui de l'INS qui le situait à 12%

en 2014. Le taux de sécurité sociale est loin de l'objectif qui est d'assurer une sécurité sociale à tous les travailleurs malgré la signature du Décret 2014/2377 du 23 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires. S'agissant du champ matériel de la sécurité sociale, on note que le système camerounais couvre sept des neuf branches énumérées et définies dans la Convention 102 de l'OIT, à savoir : la vieillesse, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et maladies professionnelles, les soins médicaux, les prestations familiale et la maternité. L'assurance maladie et l'assurance chômage sont encore faiblement développés.

En ce qui concerne l'assurance maladie, certains travailleurs du secteur privé bénéficient de l'assurance maladie privée dans le cadre de l'application des dispositions des articles 98, 99, 100, 101 et 102 du Code du travail. De même, pour les fonctionnaires et agents de l'État le décret n° 2000/692/PM du 13 septembre 2000 qui fixe les conditions et les modalités de prise en charge sur le budget national des dépenses de santé du personnel de l'État. Tous les agents publics peuvent bénéficier de ce droit à la santé et le plafond pour les évacuations sanitaires est fixé à 10 millions de FCFA par personne. Cependant, la pratique donne l'impression que ces prestations sont réservées à la classe supérieure à cause d'un manque de clarté et l'indisponibilité de toutes les informations auprès des agents publics.

Par contre, pour les travailleurs de l'économie informelle et rurale il n'y a aucune mesure étatique pour l'assurance maladie. Ils ont recours aux mutuelles de santé, aux systèmes d'épargne sociale des tontines, aux fonds d'aide sociale des associations et les établissements de micro finance). Toutefois ces mécanismes alternatifs ne couvriraient que 14% de la population camerounaise.

4. Renforcer le climat social : l'absence d'un cadre suffisamment visible de concertation de formation et d'information des partenaires sociaux. Le Gouvernement a débuté depuis 2015, la construction d'un Centre d'Information et de Formation des Organisations Syndicales (CIFOS).

5. La précarité de la situation des travailleurs et le développement du secteur informel, mais également par le développement dans un environnement juridique lacunaire, d'initiatives non gouvernementales dans le domaine du travail. Ce développement lui-même s'explique par les insuffisances dans le milieu du travail, du système de sécurité sociale existant qui exclut la majeure partie de la population camerounaise (80%) et dans le domaine du dialogue social. L'amélioration des conditions de travail et de rémunération ainsi que l'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constituent, par conséquent les défis majeurs de la promotion de la sécurité sociale pour toutes les catégories sociales. Plus spécifiquement, il s'agit, tout en consolidant les acquis, d'améliorer la protection des travailleurs, de réorganiser structurellement l'organisme de sécurité sociale existant d'une part, et d'élargir le champ d'application matériel, personnel et professionnel de la sécurité sociale au plus grand nombre d'autre part, notamment en allant vers les catégories jusque-là en marge du système, en l'occurrence : (i) les opérateurs du secteur informel ; (ii) les paysans et (iii) autres travailleurs essentiellement constitués de jeunes chercheurs d'emploi et de femmes qui vont devoir être pris en charge, dans le cadre des chantiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO).

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2017

En dehors des éléments de contexte susmentionnés, la mise en œuvre des programmes a été de manière spécifique influencée par :

- La poursuite de la mise en œuvre du DSCE ;
- L'accélération de l'exécution du PLANUT ;
- L'achèvement de la mise en œuvre des projets de 1^{ère} génération ;
- La mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail décent (PPTD) ;
- L'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constitue et la mise en œuvre de l'assurance maladie, restent les défis majeurs de ce programme.
- Introduction de plusieurs préavis de grève par les organisations professionnelles ;
- Le non-respect des normes du travail.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 541

PROMOTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR LE PLUS GRAND
NOMBRE

Responsable du programme

Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Germique Cécile
DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

1.1.1. PRESENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé :	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence :	14,1%
	Année de référence :	2012
	Valeur cible :	90 %
	Année cible :	2019
Actions du Programme	Action 1 : Renforcement du système de Sécurité Sociale des travailleurs ; Action 2 : Elargissement de la Sécurité Sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant ; Action 3 : Elargissement de la Sécurité Sociale avers les nouveaux champs matériels non encore couverts	
Dotations Initiales	AE : 160 959 000	CP : 160 959 000
R e s p o n s a b l e d u Programme	Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Gernique Cécile	

OBJECTIF	Améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun	
Indicateur	Intitulé:	Proportion de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	13.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	25.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE DES TRAVAILLEURS Action 02: ELARGISSEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE AUX CHAMPS PERSONNELS EN MARGE DU SYSTÈME	
DOTATIONS INITIALES	AE 160 959 000	CP 160 959 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Mme FONKWA DJUIKAM Epse BOUBA Gernique Cécile, DIRECTEUR DE LA SECURITE SOCIALE	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme a été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- L'intensification des réflexions par les pays membres de la Conférence Interafricaine de Prévoyance Sociale en vue de la mise en place d'un Fond International Africain ;
 - La poursuite de la mise en application du Décret n°2014/2377 du 23 août 2014 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires aux régimes d'assurances pensions vieillesse, invalidité et de décès, dont la mise en œuvre va permettre d'augmenter de façon significative le nombre d'assurés sociaux ;
 - La poursuite de la mise en application du décret sur le relèvement des taux de cotisation et plafonds des cotisations sociales ;
 - La poursuite de la mise en application du décret sur la revalorisation des allocations familiales ;
 - La mise en application de la Circulaire n°002/CAB/PM du 16 août 2016 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative à l'affiliation et au reversement à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) des cotisations sociales des employés des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic ;
 - La désignation des Chefs des Brigades d'Inspection du Travail au poste de Secrétaire des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale ;
 - La poursuite des réflexions en vue de la formalisation du secteur informel ;
 - Les insuffisances du système de sécurité sociale dont l'adhésion des travailleurs de l'économie informelle qui constitue la majeure partie de la population camerounaise (80%) ;
- L'intégration des couches non encore couvertes par le système actuel de sécurité sociale constitue et la mise en œuvre de l'assurance maladie, restent les défis majeurs de ce programme.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2017)	22,2%	
Taux de réalisation de l'indicateur	88%	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 107 203 704 Ecart AE : 53 755 296	CP : 107 203 704 Ecart CP : 53 755 296
Crédits consommés	AE : 97 858 293	CP : 97 858 293
Taux de consommation	91,28%	91,28%

<p>Justification du résultat et de l'utilisation des ressources</p>	<p>La faible utilisation des ressources est due au non aboutissement du processus de réforme de la sécurité sociale. En effet, l'objectif que vise ce programme consiste à améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun. Ainsi, la réforme de ce dernier est un préalable à la poursuite de cet objectif.</p> <p>Toutefois, le résultat obtenu est en partie réalisé d'une part, grâce à la mise en œuvre de l'assurance volontaire et l'action de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui est le principal intervenant en la matière, et d'autre part, par les réformes du décret N°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs et le décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et le plafond des rémunérations applicables par la CNPS.</p> <p>Certaines sembles cibles semblent avoir été mal appréciées ; L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants).</p> <p>L'assurance maladie n'est pas étendue comme planifiée. En effet, le groupe de travail technique national mis en place pour mener des études relatives à la couverture sanitaire universelle sous l'égide du MINSANTE n'a pas encore rendu sa copie. D'où le virement des ressources prévues dans les autres activités majeures.</p>
<p>Perspectives</p>	<p>renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ; instaurer le régime d'assurance maladie de base au Cameroun ; Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale ; Effectuer une revue de la sécurité sociale en vue de l'actualisation de la politique nationale de Sécurité Sociale ; organiser des campagnes spéciales de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et des travailleurs ; Densifier la promotion de la mutualité en matière de sécurité sociale à travers l'organisation d'Une Journée d'Information sur la Mutualité.</p>

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2017)		22,2%	
	Taux de réalisation de l'indicateur		88%	
	Dotations de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot. rev.)		AE : 107 203 704 Ecart AE : 53 755 296	CP Eca
	Crédits consommés		AE : 97 858 293	CP
	Taux de consommation		91,28%	91,
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	93,33%			
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE	CP		
	107 203 704	107 203 704		
(écarts = Dot. init - Dot. rev)	Ecart AE	Ecart CP		
	53 755 296	53 755 296		
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP		
	97 858 293	97 858 293		
TAUX DE CONSOMMATION	91,28 %	91,28 %		
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>La faible utilisation des ressources est due au non aboutissement du processus de réforme de la sécurité sociale. En effet, l'objectif que vise ce programme consiste à améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun. Ainsi, la réforme de ce dernier est un préalable à la poursuite de cet objectif.</p> <p>Toutefois, le résultat obtenu est en partie réalisé d'une part, grâce à la mise en œuvre de l'assurance volontaire et l'action de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui est le principal intervenant en la matière, et d'autre part, par les réformes du décret N°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs et le décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et le plafond des rémunérations applicables par la CNPS.</p> <p>Certaines sembles cibles semblent avoir été mal appréciées ;</p> <p>L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants).</p> <p>L'assurance maladie n'est pas étendue comme planifiée. En effet, le groupe de travail technique national mis en place pour mener des études relatives à la couverture sanitaire universelle sous l'égide du MINSANTE n'a pas encore rendu sa copie. D'où le virement des ressources prévues dans les autres activités majeures.</p>			
PERSPECTIVES 2018	<p>renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ;</p> <p>instaurer le régime d'assurance maladie de base au Cameroun ;</p> <p>Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale ;</p> <p>Effectuer une revue de la sécurité sociale en vue de l'actualisation de la politique nationale de Sécurité Sociale ;</p> <p>organiser des campagnes spéciales de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et des travailleurs ;</p> <p>Densifier la promotion de la mutualité en matière de sécurité sociale à travers l'organisation d'Une Journée d'Information sur la Mutualité.</p>			

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2017)	22,2%	
Taux de réalisation de l'indicateur	88%	
Dotations de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 107 203 704 Ecart AE : 53 755 296	CP : 107 203 704 Ecart CP : 53 755 296
Crédits consommés	AE : 97 858 293	CP : 97 858 293
Taux de consommation	91,28%	91,28%
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	<p>La faible utilisation des ressources est due au non aboutissement du processus de réforme de la sécurité sociale. En effet, l'objectif que vise ce programme consiste à améliorer la couverture et le fonctionnement du système de sécurité sociale en vigueur au Cameroun. Ainsi, la réforme de ce dernier est un préalable à la poursuite de cet objectif.</p> <p>Toutefois, le résultat obtenu est en partie réalisé d'une part, grâce à la mise en œuvre de l'assurance volontaire et l'action de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) qui est le principal intervenant en la matière, et d'autre part, par les réformes du décret N°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs et le décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et le plafond des rémunérations applicables par la CNPS.</p> <p>Certaines sembles cibles semblent avoir été mal appréciées ; L'extension du régime de sécurité sociale aux travailleurs non pris en compte par le système (populations rurales, opérateurs de l'économie informelle, travailleurs domestiques, travailleurs des professions libérales, commerçants, travailleurs indépendants).</p> <p>L'assurance maladie n'est pas étendue comme planifiée. En effet, le groupe de travail technique national mis en place pour mener des études relatives à la couverture sanitaire universelle sous l'égide du MINSANTE n'a pas encore rendu sa copie. D'où le virement des ressources prévues dans les autres activités majeures.</p>	

Perspectives	<p>renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ;</p> <p>instaurer le régime d'assurance maladie de base au Cameroun ;</p> <p>Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale ;</p> <p>Effectuer une revue de la sécurité sociale en vue de l'actualisation de la politique nationale de Sécurité Sociale ;</p> <p>organiser des campagnes spéciales de sensibilisation et d'immatriculation des employeurs et des travailleurs ;</p> <p>Densifier la promotion de la mutualité en matière de sécurité sociale à travers l'organisation d'Une Journée d'Information sur la Mutualité.</p>
---------------------	--

Action 01 Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs

OBJEC TIF	Améliorer le niveau et la qualité des prestations sociales du secteur public et privé							
INDICA TEUR	Intitulés :		Proportion des ratios prudentiels de la CIPRES réalisés par les organismes de sécurité sociale opérant au Cameroun				Taux de réalisation technique : 93,33%	
	Unité de mesure :		%					
	A n n é e d e référence :		2014					
	V a l e u r d e référence :		55%					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		75%					
	R é a l i s a t i o n exercice (Résultat technique) :		70%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		T a u x d e réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	116 959 000	116 959 000	107 203 704	107 203 704	97 858 288	97 858 288	91,28%	91,28%

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>05 rapports d'évaluation du fonctionnement des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale dans 05 Régions (AD, ES, NW, OU et LT) TDRs de l'étude et projet de DAO de l'étude sur la politique nationale de sécurité sociale élaborés et disponibles</p>
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ; La poursuite de la mise en application du décret N° 2016/072 du 15 février 2016 portant relèvement du taux des cotisations sociales ; La poursuite de la mise en application du décret N° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs ; La mise en application de la Circulaire n°002/CAB/PM du 16 août 2016 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative à l'affiliation et au reversement à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) des cotisations sociales des employés des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.</p>
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le résultat obtenu s'explique par les réformes du décret N°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs et le décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et le plafond des rémunérations applicables par la CNPS.</p>
PERSPECTIVES	<p>Poursuivre les réformes des régimes de sécurité sociale des secteurs public et privé ; Effectuer une revue de la sécurité sociale en vue de l'élaboration de la politique nationale de Sécurité sociale ; renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ; Renforcer le suivi des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale ; Promouvoir la coopération technique en matière de sécurité sociale.</p>

OBJECTIF	Améliorer le niveau et la qualité des prestations sociales du secteur public et privé							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des ratios prudentiels de la CIPRES réalisés par les organismes de sécurité sociale opérant au Cameroun				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 75%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		55.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		75.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		70%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	116 959 000	116 959 000	107 203 704	107 203 704	97 858 288	97 858 288	91,28 %	91,28 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale constitue une pesanteur lourde sur la mise en œuvre de la réforme de la stratégie gouvernementale en matière de sécurité sociale ;</p> <p>La poursuite de la mise en application du décret N° 2016/072 du 15 février 2016 portant relèvement du taux des cotisations sociales ;</p> <p>La poursuite de la mise en application du décret N° 2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs ;</p> <p>La mise en application de la Circulaire n°002/CAB/PM du 16 août 2016 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, relative à l'affiliation et au reversement à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) des cotisations sociales des employés des établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>05 rapports d'évaluation du fonctionnement des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale dans 05 Régions (AD, ES, NW, OU et LT)</p> <p>TDRs de l'étude et projet de DAO de l'étude sur la politique nationale de sécurité sociale élaborés et disponibles</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le résultat obtenu s'explique par les réformes du décret N°2016/034 du 21 janvier 2016 portant revalorisation du montant des allocations familiales servies aux travailleurs et le décret N°2016/072 du 15 février 2016 fixant les taux de cotisations sociales et le plafond des rémunérations applicables par la CNPS.</p>							
Perspectives 2018	<p>Poursuivre les réformes des régimes de sécurité sociale des secteurs public et privé ;</p> <p>Effectuer une revue de la sécurité sociale en vue de l'élaboration de la politique nationale de Sécurité sociale ;</p> <p>renforcer le système de gestion des deux régimes public et privé de sécurité sociale ;</p> <p>Renforcer le suivi des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale ;</p> <p>Promouvoir la coopération technique en matière de sécurité sociale.</p>							

Action 02 Elargissement de la sécurité sociale aux champs personnels en marge du système

O B J E C T I F	Intégrer les couches socio professionnelles non encore prises en compte dans l'actuel système de sécurité sociale							
INDIC ATEU R	Intitulés :		Proportion de personnes des couches socio professionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale en vigueur				Taux de réalisation technique : 177,7%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		1%					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		10%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		16%					
CREDI TS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	44 000 000	44 000 000	0	0	0	0	0%	0%
ACTIVI TES MAJE URES REALI SEES (présen tation des extrants)	<p>01 Journée d'information sur la mutualité camerounaise ; 01 réunion pour la négociation entre les regroupements de mutuelles de sécurité sociale et la CNPS ; Réunions d'analyse des parties prenantes pour l'extension du régime de sécurité sociale 41 197 nouveaux assurés volontaires immatriculés en 2017.</p>							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La poursuite de la mise en œuvre du décret n°2014/2377/PM du 13 août 2014 fixant les conditions et les modalités de prise en charge des assurés volontaires au régime d'assurance pensions de Vieillesse, d'Invalidité et de Décès (PVID). La désignation des Chefs des Brigades d'Inspection du Travail au poste de Secrétaire des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale.									
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	La cible a été mal appréciée.									
PERSPECTIVES	Densifier les mesures d'extension du champ personnel en ciblant davantage les opérateurs du secteur informel, les travailleurs domestiques, les travailleurs des professions libérales, les commerçants, les travailleurs indépendants et les populations rurales.									
OBJECTIF	Intégrer les couches socioprofessionnelles non encore prises en compte dans le système de sécurité sociale en vigueur									
Indicateur	Intitulé:	Proportion de personnes des couches socio professionnelles intégrées dans le système de sécurité sociale en vigueur					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE			
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2014								
	Valeur de référence:	1.0								
	Année cible:	2018								
	Valeur Cible	10.0							188,8%	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	18%								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			AE	CP
	44 000 000	44 000 000	0	0	0	0			0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La faible mobilisation des mutuelles de sécurité sociales, ce qui ne permettait pas d'avoir une lisibilité sur les actions menées par celles-ci ; La poursuite de l'immatriculation des assurés volontaires, La désignation des Chefs des Brigades d'Inspection du Travail au poste de Secrétaire des Commissions Régionales du Contentieux de la Prévoyance Sociale. En effet, ces instances permettent de régler les litiges pouvant naître du paiement des prestations sociales.									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	01 Journée d'information sur la mutualité camerounaise ; 01 réunion pour la négociation entre les regroupements de mutuelles de sécurité sociale et la CNPS ; Réunions d'analyse des parties prenantes pour l'extension du régime de sécurité sociale 41 197 nouveaux assurés volontaires immatriculés en 2017.									

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Bonne tenue des activités de cette action au niveau du MINTSS ; Enregistrement timide des assurés volontaires au niveau de la CNPS, toute chose laissant croire que ce régime est arrivé à épuisement de potentiel.
Perspectives 2018	Densifier les mesures d'extension du champ personnel en ciblant davantage les opérateurs du secteur informel, les travailleurs domestiques, les travailleurs des professions libérales, les commerçants, les travailleurs indépendants et les populations rurales.

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 542

AMELIORATION DE LA PROTECTION DU TRAVAIL

Responsable du programme

Madame NKONO Elisabeth

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités	
Indicateur	Intitulé :	Proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence	20%
	Année de référence :	2014
	Valeur cible	25%
	Année cible :	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 1 : Promotion des principes de santé et de sécurité et de bien être en milieu de travail ;</p> <p>Action 2 : Renforcement des mécanismes de productivité du travail et du maintien de la paix sociale ;</p> <p>Action 4 : Promotion et mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux du travail.</p> <p>Action 5 : Redynamisation de l'Inspection du Travail</p>	
dotations initiales	AE : 1 121 661 000	CP : 1 121 661 000
R e s p o n s a b l e d u Programme	Mme. NKONO Balbine	

OBJECTIF	Promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activité	
Indicateur	Intitulé:	Proportion des travailleurs dont les entreprises appliquent les principes du travail décent
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	20.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	25.0
	Année cible:	2018
ACTIONS DU PROGRAMME	<p>Action 01: PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL</p> <p>Action 04: PROMOTION ET MISE EN OEUVRE DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL</p> <p>Action 06: RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE</p>	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 481 747 000	CP 1 481 747 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	Madame NKONO Elisabeth,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Ce programme a été mis en œuvre dans un environnement marqué par les principaux éléments de contexte suivants :

- La prorogation jusqu'en 2019 du Programme Pays pour le Travail Décent ;
- La visite de travail au Cameroun du Directeur Général du Bureau International du Travail ;
- la hausse des prix des hydrocarbures qui a eu un impact négatif sur le climat social, ce qui a amené le Gouvernement à prendre des mesures concrètes d'atténuation, notamment ;
- La poursuite de la mise en application du décret n°2014/2217/PM du 24 juillet 2014 portant revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) ;
- Le non-respect des normes du travail dont l'effet immédiat est la mise à mal du dialogue tripartite entre les partenaires au dialogue social ;
- La poursuite de l'assainissement du fichier syndical ;

L'introduction de plusieurs préavis de grève par les organisations professionnelles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2016)	21%	
Taux de réalisation de l'indicateur	20%	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 934 972 867	CP : 934 972 867
	Ecart AE : 186 688 133	Ecart CP : 186 688 133
Crédits consommés	AE : 902 875 586	CP : 902 875 586
Taux de consommation	96,57%	96,57%

Justification du résultat et de l'utilisation des ressources

13 rapports d'étude sont produits et disponibles conformément à la constitution de l'OIT sur l'application des 13 conventions ratifiées par le Cameroun ;

03 rapports sur la ratification des conventions de l'OIT (102, 189, 142) soumis au SPM ;

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) étant le lieu par excellence où se promeuvent les mesures d'hygiène et de sécurité au travail, 150 unités ont été visitées et évaluées comme étant fonctionnelles ;

Les visites d'inspection sont des activités primordiales pour l'atteinte de la performance de la majeure partie des actions de ce programme car elles permettent la sensibilisation des partenaires sociaux sur l'application du travail décent, de déceler les manquements au sein des entreprises et prévenir les conflits sociaux ;

La tenue des sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social a permis d'examiner de manière tripartite, les préoccupations soulevées par les partenaires sociaux ;

La signature de l'arrêté portant organisation élections sociales ;

En l'absence d'un classement officiel publié par les instances compétentes, il convient de souligner que les engagements pris par le Cameroun en matière de travail des enfants n'ont pas été mis en œuvre en 2016. Cependant d'autres activités ont été menées en vue de l'application de la législation du Cameroun en matière de travail ;

Le processus de ratification a pris plus de temps que prévu avec l'implication de plusieurs autres parties prenantes. Son aboutissement interpelle d'autres acteurs tels que les SPM, la PRC et le Parlement.

Certaines cibles ont été mal appréciées.

Perspectives	<p>Adopter le texte relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement des centres privés de prévention des risques professionnels ;</p> <p>Adopter le document cadre d'orientation de la lutte contre le VIH et le sida en milieu du Travail ;</p> <p>Réviser la liste des tableaux des maladies professionnelles indemnifiables ;</p> <p>Etendre le projet de renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail en santé et sécurité au travail.</p> <p>Intensifier le dialogue social entre les partenaires sociaux.</p> <p>Mettre en œuvre l'opération d'assainissement du fichier syndical ;</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Inspection à travers des dotations en ressources humaine et logistique ;</p> <p>Densifier la collaboration avec le Bureau International du Travail ;</p> <p>Militer pour la prorogation du PPTD ;</p> <p>Déposer la candidature et veiller à l'élection du Cameroun au Conseil d'Administration du BIT ;</p> <p>Intensifier la lutte contre le travail des enfants.</p>
---------------------	---

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2016)	21%		
	Taux de réalisation de l'indicateur	20%		
	Dotations de crédits révisés (écarts = Dot. init – Dot rev.)	AE : 934 972 867		CP
		Ecart AE : 186 688 133		Eca
	Crédits consommés	AE : 902 875 586		CP
	Taux de consommation	96,57%		96,5
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	20%			
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE	CP		
	1 251 433 067	1 251 433 067		
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE	Ecart CP		
	230 313 933	230 313 933		
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE	CP		
	902 875 586	902 875 586		
TAUX DE CONSOMMATION	96,57 %	96,57 %		
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>13 rapports d'étude sont produits et disponibles conformément à la constitution de l'OIT sur l'application des 13 conventions ratifiées par le Cameroun ;</p> <p>03 rapports sur la ratification des conventions de l'OIT (102, 189, 142) soumis au SPM ;</p> <p>Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) étant le lieu par excellence où se promeuvent les mesures d'hygiène et de sécurité au travail, 150 unités ont été visitées et évaluées comme étant fonctionnelles ;</p> <p>Les visites d'inspection sont des activités primordiales pour l'atteinte de la performance de la majeure partie des actions de ce programme car elles permettent la sensibilisation des partenaires sociaux sur l'application du travail décent, de déceler les manquements au sein des entreprises et prévenir les conflits sociaux ;</p> <p>La tenue des sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social a permis d'examiner de manière tripartite, les préoccupations soulevées par les partenaires sociaux ;</p> <p>La signature de l'arrêté portant organisation élections sociales ;</p> <p>En l'absence d'un classement officiel publié par les instances compétentes, il convient de souligner</p>			

	<p>que les engagements pris par le Cameroun en matière de travail des enfants n'ont pas été mis en œuvre en 2016. Cependant d'autres activités ont été menées en vue de l'application de la législation du Cameroun en matière de travail ;</p> <p>Le processus de ratification a pris plus de temps que prévu avec l'implication de plusieurs autres parties prenantes. Son aboutissement interpelle d'autres acteurs tels que les SPM, la PRC et le Parlement.</p> <p>Certaines cibles ont été mal appréciées.</p>
PERSPECTIVES 2018	<p>Adopter le texte relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement des centres privés de prévention des risques professionnels ;</p> <p>Adopter le document cadre d'orientation de la lutte contre le VIH et le sida en milieu du Travail ;</p> <p>Réviser la liste des tableaux des maladies professionnelles indemnifiables ;</p> <p>Étendre le projet de renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail en santé et sécurité au travail.</p> <p>Intensifier le dialogue social entre les partenaires sociaux.</p> <p>Mettre en œuvre l'opération d'assainissement du fichier syndical ;</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Inspection à travers des dotations en ressources humaine et logistique ;</p> <p>Densifier la collaboration avec le Bureau International du Travail ;</p> <p>Militer pour la prorogation du PPTD ;</p> <p>Déposer la candidature et veiller à l'élection du Cameroun au Conseil d'Administration du BIT ;</p> <p>Intensifier la lutte contre le travail des enfants.</p>

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Action 01 PROMOTION DES PRINCIPES DE SANTE ET DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL

OBJEC TIF	Réduire la survenue des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles)							
INDICA TEUR	Intitulé :		Incidence annuelle des risques professionnels en milieu de travail				Taux de réalisation technique : 40%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		18%					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		13%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		16%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	38 600 000	38 600 000	17 079 993	17 079 993	17 079 993	17 079 993	44,24%	44,24%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présentation des extrants)	<p>75 inspecteurs du travail et 10 personnels des services centraux formés en santé et sécurité au travail 300 nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de Travail (CHS) créés et installés au sein des entreprises assujetties ; 62 Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de Travail (CHS) évalués relativement à leur fonctionnement ; 06 manuels élaborés avec l'appui du BIT pour l'encadrement et l'amélioration de la qualité des sessions de formation des inspecteurs du travail en santé et sécurité au travail et la lutte contre le VIH et le SIDA en milieu de travail ; 01 document cadre d'orientation de lutte contre le VIH et le SIDA dans le monde du travail actualisé ; 01 CHS Créé et installé au MINTSS et ses membres formés ; l'octroi des agréments à l'exercice de la médecine du travail à 13 médecins, à 05 infirmiers et à 01 service médical autonome d'entreprise pour l'exercice de la médecine du travail ; la signature de 64 conventions de visites et de soins.</p>							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent, prorogé jusqu'en 2019. Rareté des ressources budgétaires									
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) étant le lieu par excellence où se promeuvent les mesures d'hygiène et de sécurité au travail, 62 unités ont été visitées et évaluées comme étant fonctionnelles.									
PERSPECTIVES	Adopter le texte relatif à la création, l'organisation et le fonctionnement des centres privés de prévention des risques professionnels ; Adopter le document cadre d'orientation de la lutte contre le VIH et le sida en milieu du Travail ; Réviser la liste des tableaux des maladies professionnelles indemnifiables ; Réviser la liste des travaux dangereux dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ; Etendre le projet de renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail en santé et sécurité au travail.									
OBJECTIF	AMELIORER LE DISPOSITIF DES PRINCIPES DE SANTE, DE SECURITE ET DE BIEN ETRE EN MILIEU DE TRAVAIL									
Indicateur	Intitulé:	Proportion d'entreprises assujetties ayant un CHS installés et fonctionnels					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE			
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2014								
	Valeur de référence:	18.0								
	Année cible:	2018								
	Valeur Cible	12.0							33,33%	
	Réalisation exercice (Résultat technique):	16%								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	38 600 000	38 600 000	17 079 993	17 079 993	17 079 993	17 079 993	44,24 %	44,24 %		
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	La mise en œuvre du Programme Pays pour le Travail Décent, prorogé jusqu'en 2019. Contraintes budgétaires liées à la politique des quotas									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	75 inspecteurs du travail et 10 personnels des services centraux formés en santé et sécurité au travail 300 nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de Travail (CHS) créés et installés au sein des entreprises assujetties ; 62 Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de Travail (CHS) évalués relativement à leur fonctionnement ; 06 manuels élaborés avec l'appui du BIT pour l'encadrement et l'amélioration de la qualité des sessions de formation des inspecteurs du travail en santé et sécurité au travail et la lutte contre le VIH et le SIDA en milieu de travail ; 01 document cadre d'orientation de lutte contre le VIH et le SIDA dans le monde du travail actualisé ; 01 CHS Créé et installé au MINTSS et ses membres formés ; l'octroi des agréments à l'exercice de la médecine du travail à 13 médecins, à 05 infirmiers et à 01 service médical autonome d'entreprise pour l'exercice de la médecine du travail ; la signature de 64 conventions de visites et de soins.									

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Le Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHS) étant le lieu par excellence où se promeuvent les mesures d'hygiène et de sécurité au travail, 62 unités ont été visitées et évaluées comme étant fonctionnelles.</p> <p>Le suivi de leur fonctionnement n'est possible que par des Inspecteurs du Travail suffisamment outillés sur les règles et principes de santé et sécurité au travail.</p>
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- Améliorer le cadre juridique à travers l'adoption du texte relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement des centres privés de prévention des risques professionnels, et le document cadre d'orientation de la lutte contre le VIH et le sida en milieu du Travail ;- Réviser la liste des tableaux des maladies professionnelles indemnissables en vue de l'étendre à certaines maladies dont il a été prouvé qu'elles sont d'origine professionnelle ;- Réviser la liste des travaux dangereux dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants ; <p>Etendre le projet de renforcement des capacités des Inspecteurs du Travail en santé et sécurité au travail.</p>

Action 04 PROMOTION ET MISE EN OEUVRE DES NORMES, DES PRINCIPES ET DROITS FONDAMENTAUX DU TRAVAIL

OBJEC TIF	Promouvoir et faire appliquer les engagements internationaux et la législation du Cameroun en matière de travail							
INDICA TEUR	Intitulé :		Rang du Cameroun dans le classement de la Convention 182 sur les pires formes de travail des enfants				Taux de réalisation technique : 0%	
	Unité de mesure :		Doc					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		0					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		0					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		0					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	100 200 000	100 200 000	4 599 998	4 599 998	4 599 998	4 599 998	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<p>L'élection du Cameroun comme membre adjoint du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail ; 01 Comité de lutte contre le travail des enfants mis en place ; L'organisation de la visite officielle de travail du Directeur Général du Bureau International du Travail à Yaoundé au Cameroun 08 rapports élaborés conformément à la constitution de l'OIT (Art. 22) sur l'application des 08 conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ratifiées par le Cameroun (19, 29, 97, 105, 122, 138, 143, 182) ; La contribution du Cameroun à la Conférence Internationale du Travail préparé ; 01 rapport de la participation du Cameroun à la Conférence Internationale du Travail (CIT) à Genève en Suisse élaboré et transmis à la hiérarchie ; 01 rapport de participation à la Commission Technique de l'Union Africaine produit ; 01 rapport de participation à la 331^e session du Conseil d'Administration du Bureau International du travail produit ; 02 ateliers d'évaluation du PPTD tenus ; 10 Délégués régionaux du travail et de la sécurité sociale formés comme formateurs sur le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD).</p>							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Le non-respect des normes du travail ; La prorogation jusqu'en 2019 du PPTD.								
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Le processus de ratification a pris plus de temps que prévu avec l'implication de plusieurs autres parties prenantes. Son aboutissement interpelle d'autres acteurs tels que les SPM, le Parlement, la PRC.								
PERSPECTIVES	Veiller à la tenue régulière des travaux du Comité de Suivi de l'application de conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun, qui ne se sont pas tenus faute de moyens Densifier la collaboration avec le Bureau International du Travail ; Veiller à la mise en œuvre intégrale du PPTD ; Déposer la candidature et veiller à l'élection du Cameroun au Conseil d'Administration du BIT ; Intensifier la lutte contre le travail des enfants.								
OBJECTIF	Proportion des conventions de l'OIT intégrées dans la législation nationale								
Indicateur	Intitulé:							TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure								
	Année de référence:								
	Valeur de référence:								
	Année cible:								
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	100 200 000	100 200 000	4 599 998	4 599 998	4 599 998	4 599 998	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, du Plan National pour l'Élimination des Pires formes de Travail des Enfants au Cameroun (PANETEC), sauf réserve de son actualisation par le Comité mis en place à cet effet. En effet ; ce plan met en place le dispositif national de lutte contre le travail des enfants. Un Comité a dès lors été mis en place pour son implémentation. - Le non-respect des normes du travail de manière générale du fait de la méconnaissance des textes. En effet conformément à la Constitution, une fois qu'une convention internationale est ratifiée par le Cameroun, elle est intégrée immédiatement dans le dispositif juridique national et a une valeur supérieure à celle des lois ; <p>La prorogation jusqu'en 2019 du PPTD. Le PPTD étant le cadre général de la promotion du travail décent pour toutes les couches de la société et notamment pour les couches vulnérables.</p>								

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>L'élection du Cameroun comme membre adjoint du Conseil d'Administration du Bureau International du Travail ; 01 Comité de lutte contre le travail des enfants mis en place ; L'organisation de la visite officielle de travail du Directeur Général du Bureau International du Travail à Yaoundé au Cameroun 08 rapports élaborés conformément à la constitution de l'OIT (Art. 22) sur l'application des 08 conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) ratifiées par le Cameroun (19, 29, 97, 105, 122, 138, 143, 182) ; La contribution du Cameroun à la Conférence Internationale du Travail préparé ; 01 rapport de la participation du Cameroun à la Conférence Internationale du Travail (CIT) à Genève en Suisse élaboré et transmis à la hiérarchie ; 01 rapport de participation à la Commission Technique de l'Union Africaine produit ; 01 rapport de participation à la 331^e session du Conseil d'Administration du Bureau International du travail produit ; 02 ateliers d'évaluation du PPTD tenus ; 10 Délégués régionaux du travail et de la sécurité sociale formés comme formateurs sur le Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD).</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Des réflexions sont en cours en vue de relire l'objectif et l'indicateur de cette action car elle ne cadre pas avec les activités majeures menées en matière de promotion des normes internationales du travail et de la coopération technique. En attendant la prochaine revue des programmes, plusieurs activités ont été menées dans le cadre des engagements du Cameroun à l'OIT d'une part et dans le cadre de la mise en œuvre du PPTD d'autre part.</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<p>Veiller à la tenue régulière des travaux du Comité de Suivi de l'application de conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun, qui ne se sont pas tenus faute de moyens Densifier la collaboration avec le Bureau International du Travail ; Veiller à la mise en œuvre intégrale du PPTD ; Déposer la candidature et veiller à l'élection du Cameroun au Conseil d'Administration du BIT ; Intensifier la lutte contre le travail des enfants.</p>

Action 06 RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS ET DU MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE

OBJEC TIF	Assurer le respect des droits fondamentaux au travail							
INDICA TEUR	Intitulé :		Nombre annuel de différends de travail/entreprises			Taux de réalisation technique : 370,6%		
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		1500					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		3100					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		5930					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

						1 192 177 329		
	1 342 94 7 000	1 342 947 000	1 229 75 3 076	1 229 753 076	1 192 17 7 329		88,77%	88,77%

--	--	--	--	--	--	--	--	--

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième phase des travaux de construction du Centre d'Information et de Formation des Organisations Syndicales (CIFOS) réalisée ; - 01 convention d'entreprise signée et 03 conventions collectives négociées ; - 02 protocoles signés ; - 16 385 Médailles d'Honneur du Travail et assortis des diplômes, décernées ; - 20 arrêtés de médailles établis pour 990 entreprises ; - 12 synthèses mensuelles de baromètres sociaux élaborés ; - 01 session de la Commission Nationale Consultative du Travail tenue ; - 04 réunions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social tenues ; - 16 levées de mot d'ordre de grève obtenues ; - 01 Fête Internationale du Travail organisée ; - 1 771 visites de contrôles effectués par les Inspecteurs du Travail dans les entreprises ; - 500 procès-verbaux de mise en demeure établis ; - 36 ordinateurs complets acquis pour les services déconcentrés ; - 02 véhicules pick-up 4x4 acquis ; - 793 dossiers existants des syndicats examinés ; - Des personnels des services centraux formés pour le recensement des syndicats ; - Phase pilote du recensement des syndicats effectués. 							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Redynamisation de l'Inspection du Travail avec pour leitmotiv l'intensification des visites en entreprises Début du processus d'assainissement du fichier syndical Plusieurs préavis de grève introduit par les organisations professionnelles							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	La cible a été mal appréciée ; Accent mis sur les visites d'inspection du fait de leur incidence sur l'atteinte des objectifs de la majeure partie des actions de ce programme car elles permettent la sensibilisation des partenaires sociaux sur l'application du travail décent, de déceler les manquements au sein des entreprises et prévenir les conflits sociaux. La tenue des sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social a permis d'examiner de manière tripartite, les préoccupations soulevées par les partenaires sociaux ;							
PERSPECTIVES	Renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux ; Finaliser l'opération d'assainissement du fichier syndical ; Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Inspection à travers des dotations en ressources humaine et logistique ;							
OBJECTIF	Assurer le respect des obligations et des droits fondamentaux au travail							
Indicateur	Intitulé:	nombre de visites d'Inspection du Travail					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	18.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	12.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	4000							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 342 947 000	1 342 947 000	1 229 753 076	1 229 753 076	1 192 177 329	1 192 177 329	88,77 %	88,77 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Redynamisation de l'Inspection du Travail avec pour leitmotiv l'intensification des visites en entreprises. Ces visites ont permis de sensibiliser les partenaires sociaux sur les principes du travail décent et ont de ce fait, augmenté le nombre de saisine de l'Inspecteur du Travail. Les travailleurs connaissant ainsi leurs droits, ont saisi les Inspections du Travail pour les conseils, pour les informations et pour la résolution de leurs litiges. Début du processus d'assainissement du fichier syndical a permis le dépouillement des dossiers des syndicats inscrits Greffe des Syndicats. plusieurs irrégularités ont déjà été constatées notamment sur l'authenticité des casiers judiciaires produits et des certificats d'enregistrement. Plusieurs préavis de grève introduit par les organisations professionnelles impliquant plusieurs travailleurs tant du secteur public que du secteur privé. Certaines revendications des travailleurs ont à ce jour trouvé dénouement. Pour d'autres par contre, les réflexions en vue de trouver des solutions définitives sont en cours dans les structures privées et étatiques compétentes.							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4000 dossiers de conciliation reçus et traités par les Inspections du Travail ; - Deuxième phase des travaux de construction du Centre d'Information et de Formation des Organisations Syndicales (CIFOS) réalisée ; - 01 convention d'entreprise signée et 03 conventions collectives négociées ; - 02 protocoles signés ; - 16 385 Médailles d'Honneur du Travail et assortis des diplômes, décernées ; - 20 arrêtés de médailles établis pour 990 entreprises ; - 12 synthèses mensuelles de baromètres sociaux élaborés ; - 01 session de la Commission Nationale Consultative du Travail tenue ; - 04 réunions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social tenues ; - 16 levées de mot d'ordre de grève obtenues ; - 01 Fête Internationale du Travail organisée ; - 1 771 visites de contrôles effectués par les Inspecteurs du Travail dans les entreprises ; - 500 procès-verbaux de mise en demeure établis ; - 36 ordinateurs complets acquis pour les services déconcentrés ; - 02 véhicules pick-up 4x4 acquis ; - 793 dossiers existants des syndicats examinés ; - Des personnels des services centraux formés pour le recensement des syndicats ; <p>Phase pilote du recensement des syndicats effectués.</p>
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>Intensification des visites en entreprises à travers notamment la dotation des Inspections du Travail en moyens matériels et logistiques. Soulignons que cette mission de contrôle des Inspections du Travail a une incidence sur l'atteinte des objectifs de la majeure partie des actions de ce programme car elles permettent la sensibilisation des partenaires sociaux sur l'application du travail décent, de déceler les manquements au sein des entreprises et prévenir les conflits sociaux ;</p> <p>La tenue régulière des sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social, qui a permis d'examiner de manière tripartite, les préoccupations soulevées par les partenaires sociaux.</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<p>Renforcer le dialogue social entre les partenaires sociaux ;</p> <p>Finaliser l'opération d'assainissement du fichier syndical ;</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle Inspection à travers des dotations en ressources humaine et logistique ;</p>

2017

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 543

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Responsable du programme

M RAZACK Johny
Sécretaire Général

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
Indicateur	Intitulé :	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence Année de référence :	70% 2014
	Valeur cible Année cible :	2018 95%
Actions du programme	<p>Action 1 : Renforcement du système d'information statistique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 2 : Développement des ressources humaines du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 3 : Amélioration du cadre de travail du Sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 4 : Etudes stratégiques et planification du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 5 : Coordination et suivi des activités des services ;</p> <p>Action 6 : Gestion des ressources documentaires au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 7 : Développement des TIC au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 8 : Contrôle et audit interne au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 9 : Conseil juridique au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 10 : Communication et relation publique au ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;</p> <p>Action 11 : Gestion financière et budgétaire au MINTSS.</p>	
dotations initiales	AE : 1 924 294 000	CP : 1 924 294 000
Responsable du programme	M RAZACK Johny)	

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en oeuvre des programmes du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINTSS
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	70.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	95.0
	Année cible:	2018

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 02:	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
	Action 03:	AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE	
	Action 04:	ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE	
	Action 05:	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	
	Action 06:	GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 07:	DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 08:	CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 09:	CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 10:	COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE	
	Action 11:	GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINTSS	
DOTATIONS INITIALES	AE	CP	
	1 924 294 000	1 924 294 000	
RESPONSABLE DU PROGRAMME	M RAZACK Johny, Secrétaire Général		

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le programme 543 a été mis en œuvre au cours de l'exercice 2017 dans un contexte marqué notamment marqué par :

- Changement du responsable du programme ;
- Absence de statut juridique de l'Observatoire National du Travail ;
- Mise en œuvre du PROMAGAR ;
- Mise en œuvre du budget programme ;
- Réforme du système de sécurité sociale au Cameroun ;
- Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes du sous-secteur du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité ;
- Accompagnement technique et financier des sectoriels du MINFI et du MINEPAT ;
- Non-respect des délais dans le traitement des dossiers dans certains services ;
- Absence d'une stratégie générale de gestion des ressources documentaires ;
- Fonds documentaire existant non traité ;
- Réduction du temps de recherche des fonds des dossiers et l'accès aux documents ;
- Renouvellement des documents et livres de la bibliothèque ;
- Conception et mise sur pied d'un système moderne de gestion des ressources documentaires du MINTSS ;
- Indisponibilité d'un schéma directeur au MINTSS ;
- Instabilité de la connexion internet au sein du MINTSS ;

- Vétusté du réseau informatique ;
- Lutte contre la corruption ;
- Arrimage de la réglementation du travail à la modernité ;
- Mise en œuvre des hautes instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à la redynamisation des Cellules de Communication, avec un accent sur la communication dans les réseaux sociaux ;
- Communication gouvernementale ;
- Poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime financier.

Les incessantes interpellations des organes du système des nations Unies, de la société civile et des partenaires sociaux nationaux n'ont pas véritablement trouvé de réponses adéquates du fait de la faible capacité des services d'inspection du travail à adresser les problèmes du domaine.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2017

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2016)	77,85 %	
Taux de réalisation de l'indicateur	89%	
Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 1 626 206 241	CP : 1 626 206 241
	Ecart AE : 298 087 759	Ecart CP : 298 087 759
Crédits consommés	AE : 1 510 835 871	CP : 1 510 835 371
Taux de consommation	92,83%	92,83%

Justification du résultat et de l'utilisation des ressources

- certaines cibles ont été mal appréciées ;
- Un système d'information Statistique automatisé du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale mis en place ;
- Gestion de la promotion du personnel ;
- La mauvaise planification des demandes de formation ;
- Capacités des acteurs de la chaîne PPBS renforcées ;
- Tenue régulière des réunions hebdomadaires de Coordination dans les services;
- Participation des responsables du MINTSS aux assises internationales ;
- Insuffisances des ressources financières ;
- fournitures et petit entretien de bureau ;
- mauvaise perception de certaines actions par les différents acteurs ;
- Gestion courante des différentes applications informatiques ;
- Evaluation de la performance des services et discipline ;
- Missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ;
- Missions d'inspection des services ;
- Vulgarisation des textes juridiques (REFONTEX) ;
- Elaboration des textes et défense des intérêts de l'Etat ;
- Missions de conseil ;
- Production du magazine The Labour ;
- Traduction des documents ;
- Dispatching des correspondances ;
- Passage dans les médias audio-visuels ;
- Publications des avis d'appel d'offres et communiqués divers dans les radios, presses et télévisions ;
- 01 Rapport d'exécution du Budget de Fonctionnement produit ;
- 01 Rapport d'exécution du Budget d'Investissement Public produit ;
- 01 Programme de Performance des Administrations (PPA) produit ;
- 01 Rapport Annuel de Performance (RAP) produit ;
- 01 Plan de travail annuel (PTA) produit ;
- 01 feuille de route ministérielle exécutée.

Perspectives

- Plaider pour l'allocation des fonds à l'ONT en vue de sa redynamisation et la production effective des statistiques ;
- Collecter les données sur la situation des indicateurs du travail décent dans les secteurs de la communication, de la santé et des transports ;
- Suivre et évaluer les politiques publiques en matière de travail et sécurité sociale ;
- Produire et diffuser de manière courante les statistiques sur le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture ;
- Actualiser et implémenter le plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail;
- Renforcer les capacités en matière de procédures et gestion financières;
- Accroître quantitativement et qualitativement les ressources humaines du MINTSS ;
- Opérationnaliser le plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail;
- Poursuivre le renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières ;
- Accroître de manière quantitative et qualitative des ressources humaines du MINTSS ;
- Optimiser le pilotage du budget programme (Charte de gestion, fonctionnement du Comité PPBS, tableau de bord, etc.) ;
- Initier des séances d'évaluation ou des réunions de coordination mensuelle dans l'administration centrale et les services déconcentrés ;
- Réaliser un audit documentaire dans les services centraux du MINTSS ;
- Concevoir et un manuel de procédure de gestion des ressources documentaires au MINTSS ;
- Numériser le système de gestion documentaire ;
- Réhabiliter du réseau informatique pour faciliter la diffusion des documents numérisés ;
- Animer les pages incorporées dans les sites web du MINTSS qui s'appuiera sur le renforcement du fonds documentaires ;
- Constituer un répertoire des textes matériels et numérisés en matière du travail et de la sécurité sociale ;
- Mettre sur pied une veille documentaire ;
- Actualiser et mettre en œuvre le schéma directeur informatique ;
- Réhabiliter et suivre le fonctionnement de l'application de gestion du courrier;
- Evaluer la performance des services et assurer la discipline ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; - Effectuer des missions d'inspection des services ; - Promouvoir le respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère ; - Préparer et mettre en forme les projets de texte ou convention à caractère législatif ou réglementaire initiés par le Ministère ou à la signature du Ministre ; - Suivre et appliquer la législation et la réglementation du travail ; - Promouvoir et vulgariser la culture juridique au sein du MINTSS et dans les entreprises ; - Opérationnaliser le studio audio numérique du MINTSS ; - Mettre en œuvre la stratégie de communication du MINTSS ; - Améliorer la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur ; - Poursuivre la traduction courante des documents et le contrôle de qualité de cet exercice ainsi que la constitution d'une base de données terminologiques relative au travail, à la santé et à la sécurité sociale ; - Améliorer le processus de préparation du budget ; - Elaborer à temps les rapports physico-financiers de l'exécution du budget ; - Organiser des ateliers d'élaboration et de validation des documents budgétaires et financiers ; - Budgétiser la chaîne PPBS.
--	---

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	89%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	36,66%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 626 206 241	CP 1 626 206 241
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 298 087 759	Ecart CP 298 087 759
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 510 835 871	CP 1 510 835 371
TAUX DE CONSOMMATION	92,83 %	92,83 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et suivi-évaluation semestrielle des plans d'actions des structures du MINTSS. Ces plans d'actions visaient à répartir les activités inscrites dans le Plan de Travail Annuel 2017 en vue d'assurer un bon suivi. Cela a permis d'atteindre les objectifs fixés ; - Tenue régulière des réunions hebdomadaires de Coordination dans les services. Cette directive ministérielle a permis aux chefs de structures d'échanger régulièrement avec leurs collaborateurs sur les attentes formulées dans les plans d'actions, en vertu du principe du travail en équipe ; <p>La mise en place d'un Comité interne PPBS a permis la mobilisation de tous les acteurs de la chaîne autour des objectifs du ministère, tant au niveau local qu'international.</p>	

PERSPECTIVES 2018	<ul style="list-style-type: none">- - Renforcer le système d'information statistique du MINTSS en vue d'une part de disposer des statistiques fiables et actuelles en relation avec le sous-secteur et d'autre part, de renseigner régulièrement les indicateurs de performance du MINTSS. Cet exercice passe notamment par la clarification de la situation de l'ONT, par la densification de la collaboration avec l'INS et par l'opérationnalisation du système d'information statistique mis en place.- Opérationnaliser le Comité interne PPBS dans le sens d'optimiser l'élaboration du budget-programme du MINTSS à la lumière du nouveau régime financier de l'Etat ; Planifier les activités du prochain triennat en prenant en compte les exigences du Programme Economique et Financier passé entre le Gouvernement du Cameroun et le Fond Monétaire International.
----------------------	---

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2017

Action 01 RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

OBJEC TIF	Mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques du sous-secteur							
INDICA TEUR	Intitulé :		Taux de disponibilité des statistiques clés				Taux de réalisation technique : 37,5%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		40%					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		80%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		45%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	194 000 000	194 000 000	125 281 422	125 281 422	91 818 654	91 818 654	73,28%	73,28%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation des extrants)	- Mise en place d'un système d'information Statistique automatisé du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.							
CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	<ul style="list-style-type: none"> - Changement de responsable de programme ; - Absence de statut juridique de l'Observatoire National du Travail. 							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Un système d'information Statistique automatisé du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale mis en place.									
PERSPECTIVES 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Plaider pour l'allocation des fonds à l'ONT en vue de sa redynamisation et la production effective des statistiques ; - Collecter les données sur la situation des indicateurs du travail décent dans les secteurs de la communication, de la santé et des transports ; - Suivre et évaluer les politiques publiques en matière de travail et sécurité sociale ; - Produire et diffuser de manière courante les statistiques sur le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture. 									
OBJECTIF	METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION DES INTERVENTIONS DU SOUS-SECTEUR									
Indicateur	Intitulé:	Taux de disponibilité des statistiques clés						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20%		
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2016								
	Valeur de référence:	65.0								
	Année cible:	2018								
	Valeur Cible	70.0								
	Réalisation exercice (Résultat technique):	66%								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			AE	CP
	194 000 000	194 000 000	91 818 654	91 818 654	91 818 654	91 818 654			73,28 %	73,28 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - - Difficultés au MINTSS à disposer des statistiques fiables en matière de travail et sécurité sociale du fait de l'absence d'un système d'information statistique efficace au sous-secteur travail et sécurité sociale ; Absence du statut juridique de l'Observatoire National du Travail. Cette situation perturbe le fonctionnement normal de l'ONT. Faute d'un texte organique, les travaux de l'ONT reposent entièrement sur le Coordonnateur du Secrétariat Permanent. 									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Mise en place d'un système d'information Statistique automatisé du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale.									
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Un système d'information Statistique automatisé du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale mis en place ; - Fonctionnement courant de l'ONT. 									

Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none">- - Doter l'ONT d'un statut juridique à la hauteur des ambitions placées en lui ;- - Opérationnaliser le système d'information statistique mis en place en vue de procéder à une meilleure collecte des données dans la perspective d'un suivi et d'une évaluation performants des politiques publiques en matière de travail et sécurité sociale ;- Produire et diffuser de manière courante les statistiques sur le domaine du Travail et de la Sécurité Sociale, à travers notamment des notes semestrielles de conjoncture.
-------------------	---

Action 02 DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

OBJEC TIF	Améliorer la performance du personnel							
INDICA TEUR	Intitulé :		Pourcentage de rejets des traitements de dossiers effectués				Taux de réalisation technique : 200%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		55%					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		40%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		45%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	95 300 000	95 300 000	48 958 066	48 958 066	48 958 066	48 958 066	100%	100%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation d e s extrants)	<p>17 personnels formés sur les techniques d'utilisation du traitement des dossiers Antilope et Gestion du Contentieux Solde au MINTSS ;</p> <p>20 personnels formés dans l'accompagnement et la prise en charge du VIH/Sida ;</p> <p>20 personnels formés sur la gestion électronique des documents ;</p> <p>25 personnels formés sur la vulgarisation et la promotion des droits et obligations des agents publics ;</p> <p>20 personnels formés sur les Normes Internationales du Travail et sur la liberté syndicale et négociation collective;</p> <p>25 personnels formés en rédaction administrative ;</p> <p>25 personnels formés sur le programme Supérieur de spécialisation en Finances publiques</p> <p>Etablissement Téléboutique a formé 35 personnes.</p>							
CONTE XTE DE M I S E E N ŒUVRE D E L'ACTI ON	<p>Mise en œuvre du PROMAGAR ;</p> <p>Mise en œuvre du budget programme ;</p> <p>Réforme du système de sécurité sociale au Cameroun ;</p> <p>Inefficacité de l'inspection du Travail à adresser les problèmes du sous-secteur du fait de l'insuffisance des ressources humaines de qualité ;</p> <p>Changement de responsable du programme.</p>							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - La cible a été mal appréciée ; - Gestion de la promotion du personnel. 							
PERSPECTIVES	<p>Actualisation et implémentation du plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail;</p> <p>Renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières;</p> <p>Accroissement quantitatif et qualitatif des ressources humaines du MINTSS.</p>							
OBJECTIF	AMELIORER LA PERFORMANCE DU PERSONNEL							
Indicateur	Intitulé:	proportion de rejet des traitements de dossiers effectués					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	55.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	40.0						
Réalisation exercice (Résultat technique):	48%							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	95 300 000	95 300 000	48 958 066	48 958 066	48 958 066	48 958 066		100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Nominations de plus de 140 Inspecteurs du Travail. Le besoin en formation de ces nouveaux responsables s'est dès lors posé.</p> <p>La mise en œuvre du plan de formation annuel du MINTSS, conformément aux dispositions du Statut Général de la fonction publique relatives à la formation continue du personnel de l'Etat.</p>							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<p>17 personnels formés sur les techniques d'utilisation du traitement des dossiers Antilope et Gestion du Contentieux Solde au MINTSS ;</p> <p>20 personnels formés dans l'accompagnement et la prise en charge du VIH/Sida ;</p> <p>20 personnels formés sur la gestion électronique des documents ;</p> <p>25 personnels formés sur la vulgarisation et la promotion des droits et obligations des agents publics ;</p> <p>20 personnels formés sur les Normes Internationales du Travail et sur la liberté syndicale et négociation collective;</p> <p>25 personnels formés en rédaction administrative ;</p> <p>25 personnels formés sur le programme Supérieur de spécialisation en Finances publiques</p>							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<p>Un accent majeur a été mis sur la formation du personnel, car gage du rendement de ce dernier dans le contexte de mobilité du personnel.</p>							

Perspectives 2018	<p>Actualisation et implémentation du plan de formation et de gestion des ressources humaines sur les aspects quantitatif et qualitatif à travers l'octroi d'un certain nombre de bourses et stages de formation, de recyclage et de perfectionnement en matière de sécurité sociale et administration du travail;</p> <p>Renforcement des capacités en matière de procédures et gestion financières en vue de s'arrimer aux récentes réformes des finances publiques ;</p> <p>Accroissement quantitatif et qualitatif des ressources humaines du MINTSS, en créant un cadre et un environnement de travail attractif et compétitif.</p>
-------------------	--

Action 03 AMELIORATION DU CADRE DE TRAVAIL DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

OBJECTIF	ACCROITRE LE RENDEMENT DU PERSONNEL							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des dossiers traités dans les délais réglementaires				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		65.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		68%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	138 000 000	138 000 000	125 281 422	125 281 422	125 281 422	125 281 422	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la promotion du dialogue social dans un contexte marqué par l'instrumentalisation des revendications professionnelles à des fins politiques. Cette promotion passe donc par l'amélioration des cadres de dialogue et de l'image de l'administration du travail ; Réduction du train de vie de l'Etat.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Acquisition du mobilier et des fournitures de bureau pour les services centraux ; Réhabilitation du 1 ^{er} , 2 ^e et 5 ^e étage des services centraux ; Réhabilitation de la salle de conférences du MINTSS ; Construction de la 1 ^{ère} phase de la Délégation Départementale du Ngoketunjia dans la Région du Nord-Ouest ; Acquisition de 07 motocyclettes de liaison.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les travaux engagés pour l'amélioration du cadre de travail du sous-secteur travail et sécurité sociale sont très insuffisants par rapport à l'ensemble des travaux à effectuer. Un dossier a d'ailleurs été préparé dans le cadre de la redynamisation de l'Inspection du Travail et dont les dépenses ont été évaluées à 2 milliards 500 millions francs.							
Perspectives 2018	- Poursuivre les travaux de réhabilitation des services centraux et déconcentrés et leur équipement en vue d'une part de renforcer l'autorité de l'Etat et d'autre part d'améliorer le rendement du personnel qui y travaillent.							

Action 04 ETUDES STRATÉGIQUES ET PLANIFICATION DU SOUS-SECTEUR TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

OBJECTIF	RATIONALISER LES INTERVENTIONS DU MINISTERE							
Indicateur	Intitulé:		Note globale du MINTSS obtenue à l'issue de l'évaluation du CDMT				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		85.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	33 320 000	33 320 000	26 008 123	26 008 123	26 008 123	26 008 123	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; Poursuite de la mise en œuvre du budget programme ; Accompagnement technique et financier des sectoriels du MINFI et du MINEPAT.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	01 rapport de la chaîne des résultats disponible ; 01 rapport de revue des programmes disponible ; 01 rapport de programmation et CDMT disponible 01 RAP 2016 disponible ; 01 PPA 2018 disponibles.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Capacités des acteurs de la chaîne PPBS renforcées ; Participation à toutes les étapes d'élaboration du budget programme de l'Etat							
Perspectives 2018	Optimiser le pilotage du budget programme (Charte de gestion, fonctionnement du Comité PPBS, tableau de bord, etc.).							

Action 05 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

OBJEC TIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale							
INDICA TEUR	Intitulé :		Pourcentage d'activités mises en œuvre dans les délais				Taux de réalisation technique : 50%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		75					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		85					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		80%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	711 800 000	711 800 000	714 418 293	714 418 293	696 723 793	696 723 793	97,52%	97,52%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation d e s extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - 01 rapport d'évaluation de la Feuille de Route ministérielle disponible ; - 105 rapports des réunions de coordination disponibles ; - 01 rapport de la 130^e Edition de la Fête Internationale du Travail disponible ; - 01 rapport de la Conférence Annuelle 2016 du MINTSS disponible ; - 04 rapports de missions de suivi évaluation organisées disponibles ; - 23 activités du sous-secteur médiatisées. 							
CONTE XTE DE M I S E E N ŒUVRE D E L'ACTI ON	<p>Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ;</p> <p>Non-respect des délais dans le traitement des dossiers dans certains services.</p>							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière des réunions hebdomadaires de Coordination dans les services; - Participation des responsables du MINTSS aux assises internationales. 							
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Initier des séances d'évaluation ou des réunions de coordination mensuelle dans l'administration centrale et les services déconcentrés ; - Programmer des descentes dans les services déconcentrés ; - Exploiter les contenus des rapports d'activités. 							
OBJECTIF	ASSURER LE BON FONCTIONNEMENT DE TOUTES LES STRUCTURES DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE							
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage d'activités mises en oeuvre dans les délais					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2014						
	Valeur de référence:	75.0						
	Année cible:	2018						
	Valeur Cible	85.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	82%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	711 800 000	711 800 000	714 418 293	714 418 293	696 723 799	696 723 799	97,52 %	97,52 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du dispositif de suivi-évaluation à travers l'instauration des plans d'actions ; - Mise en œuvre de la Feuille de Route ministérielle de l'exercice 2017 ; - Mise en œuvre du Plan de Travail Annuel 2017 du MINTSS ; - Non-respect des délais dans le traitement des dossiers dans certains services. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi-évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de Route ministérielle 2017 ; - 105 rapports des réunions de coordination enregistrés et traités ; - 01 rapport de la 131^e Edition de la Fête Internationale du Travail disponible ; - 01 rapport de la Conférence Annuelle 2017 du MINTSS disponible ; - 04 rapports de missions de suivi évaluation organisées disponibles. 							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue régulière des réunions hebdomadaires de Coordination dans les services notamment pour le suivi-évaluation des plans d'actions et de la FDR ministérielle; - organisation de la Fête Internationale du Travail ; - organisation de la conférence annuelle des responsables des services centraux et déconcentrés du MINTSS. 							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le suivi de la performance du MINTSS à travers des plans d'actions mettant un accent particulier sur les activités ; - Doter le MINTSS d'une charte ministérielle et des protocoles de gestion en vue d'opérationnaliser le dialogue de gestion ; - Procéder à l'actualisation de la chaine des résultats, suite aux récents mouvements du personnel 							

Action 06 **GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

OBJETIF	Assurer la gestion et la conservation des ressources documentaires							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre de documents communiqués ou consultés				Taux de réalisation technique : 20%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		60					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		75					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		65%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	19 623 000	19 623 000	13 932 223	13 932 223	13 932 223	13 932 223	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>Acquisition des nouveaux ouvrages pour la bibliothèque (documents en cours de réception) ;</p> <p>Réorganisation du format d'enregistrement des fonds des dossiers ;</p> <p>Formation de certains personnels du MINTSS ;</p> <p>Suivi de l'activité portant sur l'audit documentaire et sur les métiers de l'information documentaire.</p>							
CONTENUE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une stratégie générale de gestion des ressources documentaires ; - Fonds documentaire existant non traité ; - Réduction du temps de recherche des fonds des dossiers et l'accès aux documents ; - Renouvellement des documents et livres de la bibliothèque ; - Conception et mise sur pied d'un système moderne de gestion des ressources documentaires du MINTSS. 							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances des ressources financières ; - Formation de certains personnels du MINTSS sur la gestion moderne des archives et de la bibliothèque ; - Audit sur le système de gestion des archives dans les services centraux du MINTSS ; - Acquisition de nouveaux ouvrages.
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Validation et réception du rapport portant sur l'audit documentaire réalisé dans les services centraux du MINTSS ; - Conception et élaboration d'une stratégie de gestion des ressources documentaires au MINTSS ; - Conception et mise en œuvre du projet d'informatisation du système de gestion des archives et des ressources documentaires du MINTSS.

Action 7 : Développement des TIC au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

OBJETIF	Améliorer le traitement et les échanges d'information entre les services							
INDICATEUR	Intitulé :		Proportion de personnels disposant d'un ordinateur fonctionnel et ayant accès à internet et à intranet				Taux de réalisation technique : 37,5%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		35					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		75					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		50%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	48 000 000	48 000 000	21 395 374	21 395 374	21 395 374	21 395 374	100%	100%

ACTIVITES OBJECTIVES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)		ASSURER LA GESTION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES							
Indicateur	Acquisition et installation des équipements actifs du réseau informatique dans les services centraux	Intitulé:		Pourcentage des demandes satisfaites				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 20%	
		Unité de mesure		%					
		Année de référence:		2014					
		Valeur de référence:		70.0					
		Année cible:		2018					
		Valeur Cible		75.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		71%							
CRÉDITS		DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
CONTEXTE DE L'ACTIVITE		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
EXTENSION DE L'ACTIVITE		19 623 000	19 623 000	13 932 223	13 932 223	13 932 223	13 932 223	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE LA FONCTION		<ul style="list-style-type: none"> - - Absence d'une stratégie générale de gestion des ressources documentaires ; - - Fonds documentaire existant non traité ; - - Réduction du temps de recherche des fonds des dossiers et l'accès aux documents ; - - Renouvellement des documents et livres de la bibliothèque ; 							
INDISPONIBILITÉ D'UN SCHEMA DIRECTEUR AU MINTSS ;		<ul style="list-style-type: none"> - Conception et mise sur pied d'un système moderne de gestion des ressources documentaires du MINTSS ; 							
INSTABILITÉ DE LA CONNEXION INTERNET AU SEIN DU MINTSS ;		<ul style="list-style-type: none"> - Vétusté du réseau informatique ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des nouveaux ouvrages pour la bibliothèque (documents en cours de réception) ; - Réorganisation du format d'enregistrement des fonds des dossiers ; - Formation de certains personnels du MINTSS ; - Suivi de l'activité portant sur l'audit documentaire et sur les métiers de l'information documentaire. 							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisances des ressources financières ; - Formation de certains personnels du MINTSS sur la gestion moderne des archives et de la bibliothèque ; - Gestion courante des différentes applications informatiques. - Audit sur le système de gestion des archives dans les services centraux du MINTSS ; - Acquisition de nouveaux ouvrages. 							
PERSPECTIVES		<ul style="list-style-type: none"> - -Validation et réception du rapport portant sur l'audit documentaire réalisé dans les services centraux du MINTSS ; - -Conception et élaboration d'une stratégie de gestion des ressources documentaires au MINTSS ; - Conception et mise en œuvre du projet d'informatisation du système de gestion des archives et des ressources documentaires du MINTSS. - Actualiser et mettre en œuvre le schéma directeur informatique ; - Rehabiliter et suivre le fonctionnement de l'application de gestion du courrier. 							

Action 8 : Contrôle et audit interne au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

OBJETIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services		
INDICATEUR	Intitulé :	Nombre moyen d'irrégularités par mission d'inspection	
	Unité de mesure :	Nb	
	Année de référence :	2014	
	Valeur de référence :	08	
	Année cible :	2018	
		Taux de réalisation technique : 200%	

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

OBJEC TIF	Améliorer le traitement et les échanges d'information entre les services							
INDICA TEUR	Intitulé :		Proportion de personnels disposant d'un ordinateur fonctionnel et ayant accès à internet et à intranet				Taux de réalisation technique : 37,5%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		35					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		75					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		50%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	48 000 000	48 000 000	21 395 374	21 395 374	21 395 374	21 395 374	100%	100%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présentation des extrants)	Acquisition et installation des équipements actifs du réseau informatique dans les services centraux							
CONTE XTE DE M I S E E N ŒUVRE D E L'ACTI ON	Indisponibilité d'un schéma directeur au MINTSS ; Instabilité de la connexion internet au sein du MINTSS ; Vétusté du réseau informatique.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- Gestion courante des différentes applications informatiques.							
PERSPECTIVES	- Actualiser et mettre en œuvre le schéma directeur informatique ; - Réhabiliter et suivre le fonctionnement de l'application de gestion du courrier.							
OBJECTIF	AMELIORER LE TRAITEMENT ET LES ECHANGES D'INFORMATION ENTRE LES SERVICES							
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur informatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		55.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		40.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		40%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	48 000 000	48 000 000	21 395 374	21 395 374	21 395 374	21 395 374	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Indisponibilité d'un schéma directeur au MINTSS ; Instabilité de la connexion internet au sein du MINTSS ; Vétusté du réseau informatique.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Acquisition et installation des équipements actifs du réseau informatique dans les services centraux							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Gestion courante des différentes applications informatiques.							
Perspectives 2018	- Actualiser et mettre en œuvre le schéma directeur informatique ; Réhabiliter et suivre le fonctionnement de l'application de gestion du courrier.							

Action 08 **CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE**

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services							
INDICATEUR	Intitulé :		Nombre moyen d'irrégularités par mission d'inspection				Taux de réalisation technique : 200%	
	Unité de mesure :		Nb					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		08					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		05					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		2					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	26 739 000	26 739 000	13 198 892	13 198 892	13 198 892	13 198 892	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	05 rapports de missions d'inspection de service disponibles ; 02 rapports physico financiers de la Cellule de lutte contre la corruption disponible.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; Lutte contre la corruption.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - La cible a été mal appréciée ; - Evaluation de la performance des services et discipline ; - Missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; - Missions d'inspection des services. 							
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la performance des services et assurer la discipline ; - Effectuer des missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; - Effectuer des missions d'inspection des services. 							
Action 9 : Conseil juridique au Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale								
OBJECTIF	Assurer la conformité des actes et la défense du Département Ministériel en justice							
INDICATEUR	Intitulé :	Taux de procès gagnés			Taux de réalisation technique : 140%			
	Unité de mesure :	%						
	Année de référence :	2014						
	Valeur de référence :	65						
	Année cible :	2018						
	Valeur cible :	80						
	Réalisation exercice (Résultat technique) :	72%						
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	18 140 000	18 140 000	13 455 583	13 455 583	13 455 583	13 455 583	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Défense courante du MINTSS et ses responsables devant les juridictions étatiques ; Poursuite de la mise en œuvre du projet REFONTEX à travers la production d'un recueil des textes du travail et de la sécurité sociale au MINTSS.							

OBJECTIF	AMELIORER LE FONCTIONNEMENT ET LA PERFORMANCE DES SERVICES AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIAL							
Indicateur	Intitulé:		Nombre moyen d'irrégularités par mission d'inspection				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%	
	Unité de mesure		-					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		5.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		06					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	26 739 000	26 739 000	13 198 892	13 198 892	13 198 892	13 198 892	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du PROMAGAR ; Lutte contre la corruption.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	05 rapports de missions d'inspection de service disponibles ; 02 rapports physico financiers de la Cellule de lutte contre la corruption disponible.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - La cible a été mal appréciée ; - Evaluation de la performance des services et discipline ; - Missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; - Missions d'inspection des services. 							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la performance des services et assurer la discipline ; - Effectuer des missions de lutte contre la corruption dans les services déconcentrés ; - Effectuer des missions d'inspection des services. 							

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

OBJEC TIF	Assurer la conformité des actes et la défense du Département Ministériel en justice							
INDICA TEUR	Intitulé :		Taux de procès gagnés				Taux de réalisation technique : 140%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		65					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		80					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		72%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	18 140 000	18 140 000	13 455 583	13 455 583	13 455 583	13 455 583	100%	100%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation d e s extrants)	Défense courante du MINTSS et ses responsables devant les juridictions étatiques ; Poursuite de la mise en œuvre du projet REFONTEX à travers la production d'un recueil des textes du travail et de la sécurité sociale au MINTSS.							
CONTE XTE DE M I S E E N ŒUVRE D E L'ACTI ON	Arrimage de la réglementation du travail à la modernité.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre du Projet REFONTEX ; - Disponibilité du budget notamment pour les missions de collecte des données. 								
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère ; - Préparer et mettre en forme les projets de texte ou convention à caractère législatif ou réglementaire initiés par le Ministère ou à la signature du Ministre ; - Suivre et appliquer la législation et la réglementation du travail ; - Promouvoir et vulgariser la culture juridique au sein du MINTSS et dans les entreprises. 								
OBJECTIF	ASSURER LA CONFORMITE DES ACTES ET LA DEFENSE DU DEPARTEMENT MINISTERIEL								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage de procès gagnés						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2014							
	Valeur de référence:	72.0							
	Année cible:	2018							
	Valeur Cible	80.0							
Réalisation exercice (Résultat technique):	73%						12,5%		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	18 140 000	18 140 000	13 455 583	13 455 583	13 455 583	13 455 583	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Arrimage de la réglementation du travail à la modernité.								
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	Défense courante du MINTSS et ses responsables devant les juridictions étatiques ; Poursuite de la mise en œuvre du projet REFONTEX à travers la production d'un recueil des textes du travail et de la sécurité sociale au MINTSS.								
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la mise en œuvre du Projet REFONTEX ; - Disponibilité du budget notamment pour les missions de collecte des données. 								
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le respect de la légalité et de la régularité juridique des actes engageant le Ministère ; - Préparer et mettre en forme les projets de texte ou convention à caractère législatif ou réglementaire initiés par le Ministère ou à la signature du Ministre ; - Suivre et appliquer la législation et la réglementation du travail ; - Promouvoir et vulgariser la culture juridique au sein du MINTSS et dans les entreprises. 								

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

OBJEC TIF	Améliorer la visibilité des actions menées							
INDICA TEUR	Intitulé :		Taux de médiatisation				Taux de réalisation technique : 187,9%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		60					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		100					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		85%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	53 800 000	53 800 000	43 414 361	43 414 361	43 414 361	43 414 361	100%	100%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation d e s extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des correspondances élaborées au MINTSS ; - Traduction des actes règlementaires édictés par le MINTSS, ainsi que les différents éléments des dossiers techniques des comités statutaires, des cérémonies de remise des MHT entre autres ; - Couverture médiatique de la visite officielle du Directeur Général du BIT ; - 05 rapports de missions organisées (03 CELTRAD, 01 SDACL) ; - 01 Décision d'affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire ; - Médiatisation, de la Fête Internationale du Travail dans les services centraux et déconcentrés ; - Couverture médiatique des cérémonies de remise des Médailles d'Honneur du travail ; - Couverture médiatique des ateliers, séminaires du MINTSS ; - Couverture médiatique des audiences accordées dans le cadre de l'examen des préavis de grève ; - Couverture médiatique des activités des Comités statutaires du MINTSS (Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social, Fête Internationale du Travail, Conférence Annuelle). 							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre des hautes instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à la redynamisation des Cellules de Communication, avec un accent sur la communication dans les réseaux sociaux ; Communication gouvernementale.									
JUSTIFICATION DES RESULTATS ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<ul style="list-style-type: none"> - La cible a été mal appréciée ; - Production du magazine The Labour ; - Traduction des documents ; - Dispatching des correspondances ; - Passage dans les médias audio-visuels ; - Publications des avis d'appel d'offres et communiqués divers dans les radios, presses et télévisions. 									
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser le studio audio numérique du MINTSS ; - Mettre en œuvre la stratégie de communication du MINTSS ; - Améliorer la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur ; - Poursuivre la traduction courante des documents et le contrôle de qualité de cet exercice ainsi que la constitution d'une base de données terminologiques relative au travail, à la santé et à la sécurité sociale. 									
OBJECTIF	AMELIORER LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE DES ACTIONS MENEES									
Indicateur	Intitulé:	Taux de médiatisation des événements du MINTSS						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 55%		
	Unité de mesure	%								
	Année de référence:	2014								
	Valeur de référence:	80.0								
	Année cible:	2018								
	Valeur Cible	100.0								
	Réalisation exercice (Résultat technique):	91%								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP			AE	CP
	53 800 000	53 800 000	43 414 361	43 414 361	43 414 361	43 414 361			100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Mise en œuvre des hautes instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement relatives à la redynamisation des Cellules de Communication, avec un accent sur la communication dans les réseaux sociaux ; Communication gouvernementale.									

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - - Transmission des correspondances élaborées au MINTSS ; - - Traduction des actes réglementaires édictés par le MINTSS, ainsi que les différents éléments des dossiers techniques des comités statutaires, des cérémonies de remise des MHT entre autres ; - - Couverture médiatique de la visite officielle du Directeur Général du BIT ; - - 05 rapports de missions organisées (03 CELTRAD, 01 SDACL) ; - - 01 Décision d'affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire ; - - Médiatisation, de la Fête Internationale du Travail dans les services centraux et déconcentrés ; - - Couverture médiatique des cérémonies de remise des Médailles d'Honneur du travail ; - - Couverture médiatique des ateliers, séminaires du MINTSS ; - - Couverture médiatique des audiences accordées dans le cadre de l'examen des préavis de grève ; - Couverture médiatique des activités des Comités statutaires du MINTSS (Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social, Fête Internationale du Travail, Conférence Annuelle).
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La cible a été mal appréciée ; - Production du magazine The Labour ; - Traduction des documents ; - Dispatching des correspondances ; - Passage dans les médias audio-visuels ; <p>Publications des avis d'appel d'offres et communiqués divers dans les radios, presses et télévisions.</p>
<p>Perspectives 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Opérationnaliser le studio audio numérique du MINTSS ; - Mettre en œuvre la stratégie de communication du MINTSS ; - Améliorer la réalisation des émissions spécialisées du sous-secteur ; <p>Poursuivre la traduction courante des documents et le contrôle de qualité de cet exercice ainsi que la constitution d'une base de données terminologiques relative au travail, à la santé et à la sécurité sociale.</p>

Action 11 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE AU MINTSS

OBJEC TIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes au MINTSS							
INDICA TEUR	Intitulé :		Taux d'exécution financière des activités programmés				Taux de réalisation technique : 95,48%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2014					
	Valeur de référence :		84,41					
	Année cible :		2018					
	Valeur cible :		100					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		95,48%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	585 572 000	585 572 000	514 325 250	514 325 250	425 409 874	425 409 874	82,71%	82,71%
ACTIVIT E S MAJEU R E S REALIS E E S (présen tation d e s extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - 01 Rapport d'exécution du Budget de Fonctionnement produit ; - 01 Rapport d'exécution du Budget d'Investissement Public produit ; - 01 Programme de Performance des Administrations (PPA) produit ; - 01 Plan de travail annuel (PTA) produit ; - 01 feuille de route ministérielle exécutée. 							
CONTE XTE DE M I S E E N ŒUVRE D E L'ACTI ON	Poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime financier.							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Disponibilité des outils de performance.							
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le processus de préparation du budget ; - Elaborer à temps les rapports physico-financiers de l'exécution du budget ; - Organiser des ateliers d'élaboration et de validation des documents budgétaires et financiers ; - Budgétiser la chaîne PPBS. 							
OBJECTIF	ASSURER UNE BONNE EXECUTION FINANCIERE DES PROGRAMMES AU MINTSS							
Indicateur	Intitulé:		Taux d'exécution financière des activités programmées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 204,8%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2018					
	Valeur Cible		85.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):		95,48%						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	585 572 000	585 572 000	514 325 250	514 325 250	425 409 874	425 409 874	82,71 %	82,71 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime financier.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> - 01 Rapport d'exécution du Budget de Fonctionnement produit ; - 01 Rapport d'exécution du Budget d'Investissement Public produit ; - 01 Programme de Performance des Administrations (PPA) produit ; - 01 Plan de travail annuel (PTA) produit ; - 01 feuille de route ministérielle exécutée. 							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Disponibilité des outils de performance.							
Perspectives 2018	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le processus de préparation du budget ; - Elaborer à temps les rapports physico-financiers de l'exécution du budget ; - Organiser des ateliers d'élaboration et de validation des documents budgétaires et financiers ; - Budgétiser la chaîne PPBS. 							

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Pour atteindre les objectifs stratégiques poursuivis, les actions prioritaires ont tourné autour du renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs, l'élargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant, la promotion des principes de santé et sécurité et de bien-être en milieu de travail, le renforcement des mécanismes de productivité du travail et du maintien de la paix sociale et la promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux du travail.

Ø *Le Renforcement du système de sécurité sociale des travailleurs et l'élargissement de la sécurité sociale vers les nouveaux champs personnels en marge du système existant*

Dans le cadre de la Promotion d'une sécurité sociale de qualité pour tous, marquée par l'attente de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale, il a été question d'une part de renforcer l'existant par la sensibilisation des différents acteurs chargés de la collecte et du reversement des cotisations sociales des travailleurs et d'autre part, de relever le niveau des différentes prestations servies tant dans le public que dans le privé.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'assurance volontaire a permis d'étendre la couverture sociale à toutes les autres catégories socio-économiques encore en marge du système actuel. Ainsi, 36 177 nouveaux assurés volontaires ont été enregistrés. Dans la même veine, les études en vue de la mise en œuvre de l'assurance maladie se poursuivent. Un groupe de travail technique national a d'ailleurs été mis en place à cet effet, sous l'égide du MINSANTE.

Avec un résultat de 22,2% de la population active intégrée dans le système de sécurité sociale, il est question de poursuivre la mise en œuvre de l'objectif stratégique dont l'atteinte est fortement tributaire de l'aboutissement du processus de mise en œuvre de la réforme de la sécurité sociale.

Ø *Les résultats obtenus et l'atteinte de l'objectif stratégique visant à promouvoir le travail décent dans tous les secteurs d'activités.*

La responsabilité du sous-secteur Travail et Sécurité Sociale, conformément aux orientations politiques du Gouvernement assignées au secteur du développement social, est non seulement de préserver les postes de travail, mais aussi de veiller sur les conditions de travail et la sérénité du climat social en entreprise.

Pour ce faire il a été question de créer 300 nouveaux Comités d'Hygiène et de Sécurité en milieu de Travail (CHS), y compris au MINTSS et veiller à leur fonctionnalité. En effet ces structures représentent de véritables pôles de promotion des principes de santé et de sécurité au travail, qui constitue l'un des piliers du travail décent. Il a également été question d'actualiser le document cadre d'orientation de lutte contre le VIH et le SIDA qui permettra à terme, de mieux adresser les questions de défense des droits des personnes vulnérables dans le monde du travail.

Par ailleurs, vu sous l'angle du renforcement des mécanismes de productivité du travail et du maintien de la paix sociale, les processus de construction de la Permanence syndicale, de redynamisation de l'Inspection du Travail et d'assainissement du fichier syndical se sont

poursuivis en s'intensifiant. La régulation des relations professionnelles n'a pas été en reste, avec la tenue d'une session de la Commission Nationale Consultative du Travail et 04 sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social.

L'atteinte de l'objectif stratégique 2 a enfin été marquée par la promotion et la mise en œuvre des normes, des principes et droits fondamentaux du travail. C'est dans ce registre que 13 rapports sur l'application des 13 conventions de l'OIT ratifiées par le Cameroun ont été élaborés, 01 Comité d'Orientation a été mis en place pour le cadre institutionnel d'appropriation du PPTD et un Plan d'action de lutte contre des Pires formes de travail des enfants élaboré et transmis pour adoption, aux Services du Premier Ministre.

3.2. LEÇONS APPRISES

Le nouveau Régime Financier de l'Etat a introduit une réforme budgétaire de fond qui est implémentée progressivement par les Administrations et Institutions. Nous notons certes des manquements au MINTSS, qui traduisent un besoin accru d'accompagnement par les Administrations sectorielles.

Au sein du MINTSS, tous les outils devant accompagner cette réforme, doivent être mis à contribution pour l'atteinte des objectifs y rattachés. Il s'agira en l'occurrence d'assurer l'effectivité du fonctionnement du Comité PPBS et d'implémenter le dialogue de gestion, toutes choses traduisant le rôle central qu'occupe le travail en équipe.

3.3. PERSPECTIVES 2018

Pour le programme 1 :

1. Procéder à la Revue de la sécurité sociale ;
2. Organiser une Journée Nationale d'Information sur la Mutualité.

Pour le programme 2 :

1. Acquérir 12 véhicules pick-up 4x4 en vue de l'intensification des visites d'inspection
2. Poursuivre la construction et la réhabilitation des locaux abritant les services de l'Inspection du Travail ;
3. Organiser les élections des Délégués du Personnel à l'échelle nationale ;
4. Poursuivre la mise en œuvre intégrale du Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) ;
5. Poursuivre la lutte contre le travail des enfants à travers la révision de la liste des travaux dangereux;
6. Organiser des sessions des Institutions professionnelles (CNCT et CNSST) ;
7. Tenir les sessions du Comité de Concertation et de Suivi du Climat Social ;
8. Poursuivre les activités de négociation, de révision et de signature des conventions collectives et accords d'établissement ;
9. Participer à l'organisation du centenaire de l'OIT ;

Pour le programme 3 :

1. Reconstruire le réseau informatique des services déconcentrés des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest, de l'Ouest, de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord ;
2. Renforcer le système d'information statistique en matière de travail et sécurité sociale à travers notamment la dynamisation de l'Observatoire National du Travail ;
3. Conduire l'enquête sur la situation des indicateurs du travail décent au Cameroun ;
4. Implémenter le nouveau système d'évaluation des performances professionnelles des agents publics en service au MINTSS (Projet PINORAC) ;
5. Poursuivre la défense des intérêts de l'Etat (MINTSS) devant les tribunaux.